

Quelle en est l'idée fondamentale? Qu'il faut abolir toute distinction entre les hommes. L'égalité, nous disent ces fameux principes, est la loi suprême et la seule que des êtres intelligents puissent accepter sans se déshonorer. Tous les hommes se valent, et, par conséquent, on ne doit plus parler de nationalité, ni de religion, ni préférer un compatriote ou un coreligionnaire, car tous les hommes ne sont que des membres de la même famille humaine. Conformément à ces principes, tout homme véritablement digne de ce nom doit cesser de voir sa patrie dans une bande de terre limitée: tout pays, tout peuple aura sur son cœur un même droit, et le seul nom dont il doive se glorifier est celui de citoyen du monde entier.

C'e sont là les idées que la Révolution a semées partout, les idées que la franc-maçonnerie propage sans relâche, et dont s'enorgueillit le libéralisme radical.

La réalisation de ces idées, que poursuit le Judaïsme, doit aboutir à une république universelle et unique, englobant tous les peuples du monde, et qui sera infailliblement gouvernée par le peuple juif. Son caractère cosmopolite et ses monceaux d'or le désignent tout naturellement pour l'exercice de cette domination.

Mais pour y arriver, il ne suffit pas d'éteindre au cœur des peuples le patriotisme, il faut aussi éteindre le sentiment religieux. Le juif y travaille également. Partout où les juifs viennent à compter, on voit souffler le vent de la persécution, la laïcisation des hommes et des choses sous toutes les formes. Toujours, nous trouverons des juifs comme inspireurs des mesures et des lois de laïcisation. Contentons-nous de citer quelques exemples, empruntés à une Revue religieuse.

Il y avait une loi, faite en 1814, pour protéger le repos du dimanche. Déjà en 1866, les *Archives israélites* disaient: "Il n'y a *ni transaction, ni conciliation possibles*. Si on laisse encore cette loi debout, il est permis de dire que les immortels principes (toujours ces principes) qui brillent au frontispice de NOTRE *révolution* subissent une dérogation, tant sous le rapport de la liberté de conscience que sous celui du principe d'égalité. La loi de 1814 fut abrogée dès que la franc-maçonnerie fut arrivée au pouvoir.

M. Des Mousseaux rapporte un fait bien typique. Napoléon III, dans la préface de la *Vie de Jules César*, avait écrit